

## **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Le Maire a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les dossiers suivants :

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

Vente CCCHR – SCI des grands prés (M. Scheidel) : section 32 parcelle 539/113 : 1837 m<sup>2</sup>

Vente CCCHR – SCI Celorose (M. Mignot) : section 32 parcelle 521 : 982 m<sup>2</sup>

## **CONCESSION DE TERRAIN EN FORÊT COMMUNALE**

Suite à la demande de l'ONF, le conseil municipal précise la délibération prise le 13 décembre 2021 comme suit :

- Décide l'établissement d'une nouvelle concession au profit de M. Augustin CARNEIRO ;
- La convention sera établie pour la durée du bail de chasse à savoir du 2 février 2015 et pour la période allant jusqu'au 1er février 2024 (en tout état de cause la concession prendra fin à l'expiration du bail de chasse quel qu'en soit le motif)
- Maintient la gratuité de la location
- Confie la rédaction de l'acte à l'ONF
- Autorise le Maire à signer tous documents y relatifs

## **SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur les nouveaux statuts révisés du Syndicat, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021 et demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## **RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité et autorise le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

## **INTERVENTIONS OUVRIER COMMUNAL : FIXATION TARIFS 2022**

L'ouvrier communal est amené à intervenir ponctuellement pour des menus travaux soit dans l'entité périscolaire soit à la crèche et bientôt dans la Zone d'Activités "la Chapelle".

Ces interventions sont refacturées en fin d'année aux différentes entités.

Les tarifs de location du matériel utilisé s'établissent comme suit pour l'année 2022 :

	Tarif en €	
	2017	Proposition 2022
<b>Location matériel dans le cadre des mises à disposition (CCCHR-périscolaire...)</b>	Tarif horaire	Tarif horaire
Tondeuse	21,00	30
Motoculteur	13,00	25
Tracteur - Remorque	21,00	40
Lame déneigement	21,00	40
Voiture	15,00	25
Débroussaileuse/ taille haies	15,00	30

## **DIVERS**

Avancement différents chantiers

Passerelle (pompiers). Monsieur Olivier Klar expose les différentes pistes de réflexion de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour augmenter l'espace de stockage du matériel

Tracteur : information sur le montant des différents devis

Travaux sur la RD : le démarrage est prévu fin mars début avril

Travaux crèche : le maire informe sur les travaux sur la toiture prévus par la CCCHR à la crèche pour mettre fin aux infiltrations.

Monsieur le maire présente le premier devis pour l'aménagement d'un chemin sur le terrain RFF vers l'école

Inauguration Colruyt le 23 mars

Madame Kos interpelle le maire sur le prix d'un dépôt à la déchetterie à partir du 25ème passage.